Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 079-200041317-20250519-C___9_05_2025-DE

niort agglo
Agglomération du Niortais

MARCHE N° 2022109

Aménagement des espaces publics de la gare de Niort

Lot 2 – Réseaux, mobiliers et appareils d'éclairage

Avenant n° 4

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, INEO Atlantique – Agence réseaux Vienne Deux Sèvres, 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT, SIRET 414 799 296 00317,

d'autre part,

VU :

- le marché n° 2022109 relatif à l'aménagement des espaces publics de la gare de Niort (lot n° 2 – Réseaux, mobiliers et appareils d'éclairage) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et INEO Atlantique et notifié le 12 janvier 2023 ;
- l'avenant n° 1 au marché visé ci-avant notifié le 27 février 2023 ;
- l'avenant n° 2 au marché visé ci-avant notifié le 28 août 2023 ;
- l'avenant n° 3 au marché visé ci-avant notifié le 17 décembre 2024 ;
- les articles L. 2194-1 alinéa 2° et R. 2194-2 du Code de la commande publique ;
- La délibération du Conseil d'Agglomération du 19 mai 2025 autorisant la signature du présent avenant.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Au gré de l'avancement des travaux, il est devenu nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Intégration complémentaire de dispositifs d'éclairage sous les bancs filants du parvis de la gare ;
- Dispositifs de mise en lumière du bâtiment gare (marquise et façade) ;
- Mobiliers complémentaires de protection des barrières du PEM.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les prestations décrites au marché initial sont modifiées pour prendre en compte les travaux suivants :

- Intégration complémentaire de dispositifs d'éclairage sous les bancs filants du parvis de la gare ;
- Dispositifs de mise en lumière du bâtiment gare (marquise et façade) ;
- Mobiliers complémentaires de protection des barrières du PEM.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 079-200041317-20250519-C___9_05_2025-DE

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial	Avenant n°				Total après avenants	% entre marché initial et avenants
	1	2	3	4		
1 024 497,00	0,00	0,00	84 810,90	25 568,56	1 134 876,46	10,77%

Montants indiqués en euros hors taxes.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A ……., le …….,
Le titulaire

A Niort, le …….,
Le représentant légal de la CAN